

Parc Naturel Régional de Camargue

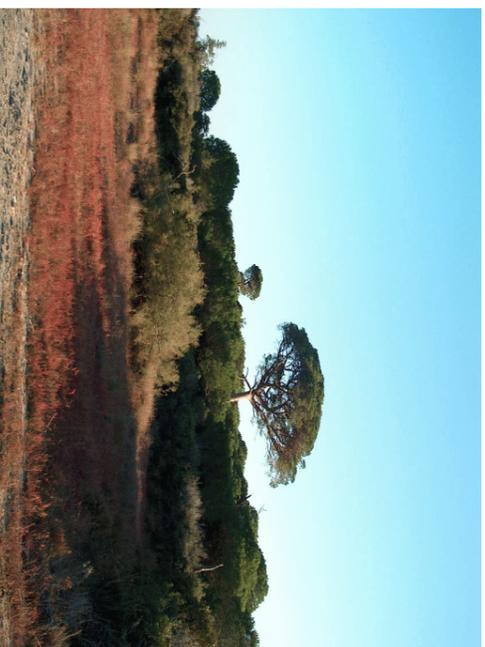
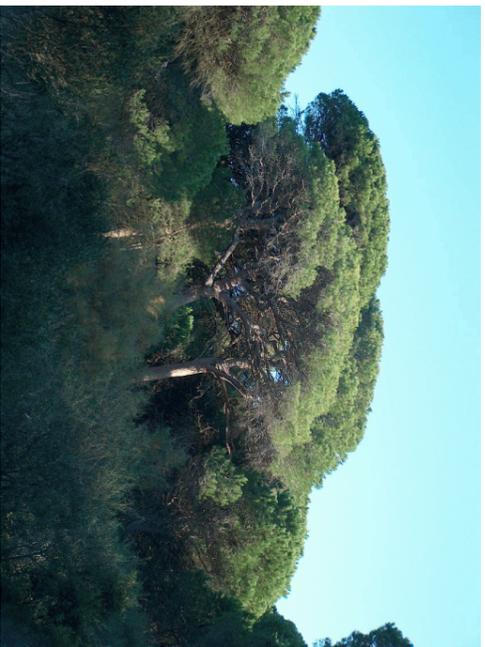
Charte Forestière de Territoire de Camargue

Enjeux et Propositions d'actions

Décembre 2004



Agence Bouches-du-Rhône/Nacluse
Unité Etudes-Expertises



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 - LES OBJETS DE LA CHARTE	4
2 - LES ENJEUX	6
1 - CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE L'INTÉRÊT DES BOISEMENTS ET DES FORMATIONS ARBORÉES EN CAMARGUE.....	6
2 - METTRE EN PLACE DES OUTILS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE GESTION PÉRENNE ET CONCERTÉE DES FORMATIONS BOISÉES ET ARBORÉES EXISTANTES	9
3 - RESTAURER, RÉHABILITER ET PROMOUVOIR LA CRÉATION DE FORÊTS ET DE FORMATIONS BOISÉES ET ARBORÉES SUR DES ZONES PILOTES	11
3 - LES ACTIONS	12
4 - LE CONTRAT D'ACTION	30

INTRODUCTION

La présentation du diagnostic de territoire a permis de dégager clairement les éléments suivants :

- ✓ la forêt et les formations arborées : des milieux non emblématiques du territoire camarguais ;
- ✓ des boisements et des formations arborées reliques ;
- ✓ une forte dépendance par rapport aux actions humaines, un état "par défaut" en évolution constante ;
- ✓ des formations à haute valeur écologique à enjeu fort de biodiversité;
- ✓ une fonctionnalité importante des formations arborées, mais non intégrée et méconnue ;
- ✓ un noyau dur d'acteurs volontaires ;
- ✓ un foncier favorable à la mise en oeuvre d'une gestion.

Territoire atypique au niveau forestier, la Camargue présente un patrimoine boisé et arboré très réduit en surface, mais d'une exceptionnelle qualité, et surtout pour certains, quasiment unique à l'échelle du territoire national, voire au delà.

Dans un contexte biogéographique régional dominé par des formations boisées "sèches", le patrimoine forestier camarguais comprend des formations feuillues rivulaires et de milieux humides ainsi que des formations résineuses originales de dunes littorales. Ces formations sont associées à des formations arborées (haies, alignements, bosquets, arbres remarquables) dont l'intérêt à l'échelle du territoire ne sont plus à démontrer.

La faible représentativité des boisements constitués, et les particularités écologiques du territoire placent l'arbre en "objet" souvent à la marge, mais à l'intérêt patrimonial fort du fait de sa rareté. Encore plus en Camargue qu'ailleurs, les boisements et formations arborées sont très dépendants des actions humaines (irrigation, entretien, concurrence avec d'autres utilisations de l'espace, pollutions...) ainsi que d'aléas difficiles à contrer (salinité, recul du trait de côte...)

Ils rendent de multiples services d'intérêt général (écologie, paysage, brise-vent, ...) et constituent des **réservoirs de biodiversité mais ne sont jamais rémunérateurs** pour leurs propriétaires (il n'existe pas de filière bois, à l'instar d'autres territoires forestiers où des chartes ont été mises en place).

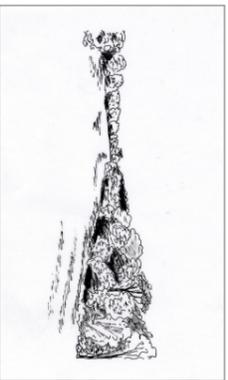
Leur protection et leur mise en valeur passent par des actions volontaristes pour lesquelles **les problèmes de financement et de pérennité se posent.**

Les boisements et les formations arborées en Camargue s'imposent au niveau du territoire comme des espaces naturels "rares" aux fonctions essentielles qui entrent dans la protection et la valorisation de ce même territoire. Pour autant, leur prise en compte n'a jamais fait l'objet d'une entrée comme projet de territoire cohérent "pour la forêt et l'arbre en Camargue", tant leur diversité est grande et tant leur position reste "en limite" de la problématique majeure de l'eau dans le delta.

Aussi, il a été décidé de décliner cette charte atypique en quatre objets principaux pour plus de clarté dans les enjeux et les actions à entreprendre.

1 - LES OBJETS DE LA CHARTRE

■ La ripisylve du Rhône



- **Gestion de l'EAU**
 - ▲ Rôle de fixation et de maintien des berges (en alternative aux enrochements)
 - ▲ Rôle physique de battance et de ralentisseur de crues (zones d'expansion entre fleuve et digue)
 - ▲ Rôle chimique local de dépollution
- **PAYSAGE Camarguais**
 - ▲ Corridor boisé du Rhône : marqueur paysager du fleuve : identité visuelle du fleuve.
 - ▲ Langues boisées accompagnant les plus importants canaux : marqueur de l'eau
 - ▲ Cadre privilégié du tourisme fluvial et de balade à qualifier
- **Patrimoine biologique**
INTERET COMMUNAUTAIRE
 - ▲ Réservoir de biodiversité faune/flore
 - ▲ Corridor biologique à affirmer
 - ▲ Lieu de refuge et de nidification
- **Conflits d'usage / menaces**
 - ▲ Ségonal : territoire prisé entre culture intensive et retour au naturel
 - ▲ Opposition entre maintien des boisements et contraintes de sécurité des ouvrages de protection
 - ▲ Prolifération de plantes invasives : faux-indigotier (*Amorpha fruticosa*) activé par la mise en lumière des berges – destruction de l'habitat rivulaire.
 - ▲ Difficultés d'entretien et de renouvellement

■ Pinèdes et junipérais associés



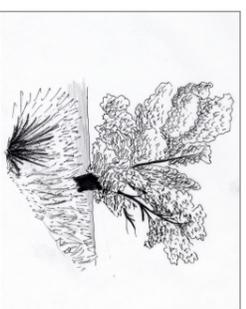
- **PROTECTION contre l'érosion éolienne littorale**
 - ▲ Rôle physique des boisements contre l'érosion éolienne et intérêt dans la fixation des dunes
 - ▲ Rôle physique de fixation du sable par les produits des boisements (bois, houppiers ou rémanents) = pièges à sable / armature de la dune vive (ou blanche).
- **Gestion de l'EAU**
 - ▲ Intérêt local de pompe à eau
 - ▲ Indicateur de la nappe d'eau douce
- **PAYSAGE Camarguais**
 - ▲ Ecrin paysager boisé exceptionnel du littoral.
 - ▲ Cadre paysager d'activités éco-touristiques
- **Patrimoine biologique**
INTERET COMMUNAUTAIRE
 - ▲ Habitat de pinèdes uniques en Camargue
 - ▲ Habitat à génévrier de Phénicie
 - ▲ Lieu de refuge et de gagnage pour la faune.
- **Conflits d'usage / menaces**
 - ▲ Le recul du trait de côte
 - ▲ Les embruns salés et les remontées de sel lors de submersion sont très préjudiciables
 - ▲ Equilibre sylvo-pastoral à maintenir (surpâturage)
 - ▲ Prise en compte des habitats dans la gestion cynégétique
 - ▲ Sensibilité au risque incendie
 - ▲ Gestion des boisements économiquement déficitaire

■ Alignements et haies



- Gestion de l'EAU**
 - ▲ Intérêt local de pompe à eau
 - ▲ Rôle physique de protection contre le ruissellement
 - ▲ Rôle physique de fixation des bords de canaux et des talus
- PAYSAGE Camarguais**
 - ▲ Structuration et cloisonnement du paysage : la notion de « voie verte » = voies d'eau et voies de passage
 - ▲ Ombrage porté : un plus en Camargue à l'amélioration de l'accueil
- Patrimoine biologique**
 - ▲ Zone de refuge pour la faune
 - ▲ Création de micro-climats locaux
- Erosion éolienne**
 - ▲ Protection contre le vent et l'érosion éolienne
- Conflits d'usage / menaces**
 - ▲ Vieillessement et défaut d'entretien
 - ▲ Sensibilité aux variations de salinité liées à l'abandon de certains ouvrages hydrauliques
 - ▲ Disparition liée aux techniques d'entretien mécanisées des ouvrages
 - ▲ disparition liée aux techniques d'entretien des cultures (intensification et traitements aériens, écobuages)
 - ▲ Attaques phytosanitaires (Coryneum du cyprès, graphiose de l'orme...)

■ Bosquets paysagers et arbres isolés



- Gestion de l'EAU**
 - ▲ Intérêt local de pompe à eau
- PAYSAGE Camarguais**
 - ▲ Structuration du paysage
 - ▲ Bosquets paysagers : identité des lieux en relation avec le bâti
 - ▲ Monument végétal, porteur d'histoire : valeur culturelle et ethnographique : intérêt touristique
 - ▲ Ombrage porté : un plus en Camargue à l'amélioration de l'accueil
- Patrimoine biologique**
 - ▲ Zone de refuge pour la faune
 - ▲ Intérêt historique de collection végétale et d'adaptation
- Erosion éolienne**
 - ▲ Bosquets paysagers : protection contre le vent et l'érosion éolienne
- Conflits d'usage / menaces**
 - ▲ Vieillessement et défaut d'entretien et de gestion propre
 - ▲ Arbre isolé : sensibilité aux variations de salinité liées aux cultures alentour
 - ▲ Ecobuage

2 - LES ENJEUX

Les enjeux peuvent se définir comme les caractéristiques et les vocations des boisements et des formations arborées en Camargue sur lesquelles les acteurs du territoire s'accordent sur des options communes.

Ils sont issus d'un consensus permettant la clarification du projet de territoire pour les boisements et les formations arborées en Camargue.

Eu égard à la particularité du territoire Camarguais, ne présentant pas de massif forestier unique et circonscrit mais une répartition éparpillée à l'échelle de ce grand territoire de formations arborées très différentes, le risque était l'éclatement de propositions trop diverses issues des entretiens et réunions réalisés.

De plus, le contexte particulier du Parc Naturel Régional de Camargue en 2004 n'a pas été favorable à la mise en place de réunions de concertation élargies et certains freins ont été ressentis de la part d'acteurs locaux.

Il a donc été choisi de retenir les 3 principaux enjeux découlant de façon prégnante des résultats du diagnostic, et de les décliner en cohérence sur les différents objets de la charte.

Des formations boisées et arborées considérées comme marginales et mal connues (à l'inverse de certains milieux Camarguais très étudiés)

1 - Mieux connaître et faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue

Des formations boisées et arborées d'intérêt général à l'échelle du territoire (biodiversité, protection, paysage, tourisme) en "suris", par manque d'outils de gestion et d'entretien concertés.

2 - Mettre en place des outils (techniques et financiers) de gestion pérenne et concertée des formations boisées et arborées existantes.

Des formations boisées et arborées à restaurer et à conforter à valeur d'exemple.

3 - Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de formations boisées et arborées sur des zones pilotes.

1 - Connaître et faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue

Contexte local : La charte forestière de territoire de Camargue a nécessité l'extension du terme "forestier" et sa déclinaison en objets définis ci-avant :

- ✓ La ripisylve du Rhône
- ✓ Les pinèdes et junipérais associées
- ✓ Les alignements et les haies
- ✓ Les bosquets paysagers et les arbres isolés

L'arbre et les formations arborées et boisées ne sont pas emblématiques sur ce territoire et l'existant est souvent "non appréhendé", c'est à dire que les bandes boisées de bord de Rhône ou les arbres présents dans les haies par exemple, ne sont pas perçus ni comme des lambeaux forestiers pour les premiers ni comme de véritables arbres pour les seconds.

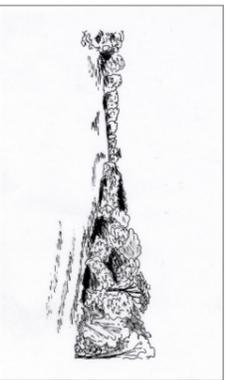
Il n'existe pas sur ce territoire de conscience collective de l'arbre et de ses formations tant la force d'autres éléments du milieu s'impose : l'eau, les zones humides, le littoral et la mer.

Connaître et faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue relève de deux constats :

- la méconnaissance par une grande partie des acteurs locaux du rôle fonctionnel intéressant que peuvent jouer ces formations ;
- la connaissance partielle (en terme d'inventaire et de propriété) de ces milieux. Elle représente un préalable essentiel à la poursuite d'un projet cohérent de territoire conclu in fine en actions sur le terrain.

1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue.

■ La Ripisylve du Rhône



Eu égard à la situation d'endiguement du Rhône, la ripisylve ne peut guère s'étendre au-delà des digues. Son domaine reste concentré sur les berges du Rhône et les ségonaux. Selon les lieux, les digues de protection sont tellement proches des berges que la végétation rivulaire est limitée à sa plus simple expression.

Par ailleurs, des formations rivulaires intéressantes existent en bordure de canaux à l'intérieur du delta. Liées à la présence d'eau de drainage ou d'irrigation, elles y sont grandement inféodées.

1.1.1. Cartographier les ripisylves existantes y compris en langue interne et croisement avec la propriété.

■ Pinèdes et junipérais associés



Une grande partie des formations de pinèdes et junipérais des radeaux est connue par le biais de regroupement de propriétés en ASL et de propriétés gérées par le biais du Régime Forestier (ONF). Il convient de compléter cette connaissance en croisant type de formation et propriété. L'individualisation des peuplements de genévriers est aussi à mener dans l'approche cartographique.

1.1.2. Cartographier l'ensemble des pinèdes littorales en relation avec leur propriété (>= à 10 ha) avec une approche qualitative (espèces) et types d'habitats (faune et flore)

1.1.3. Cartographier l'ensemble des junipérais associés aux boisements littoraux avec une approche qualitative (espèces) et types d'habitats (faune et flore).

■ Alignements et haies



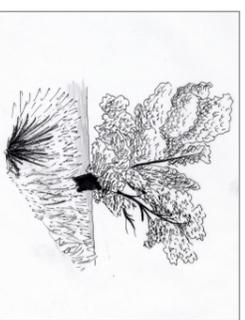
L'inventaire des haies et alignements a été réalisé quantitativement à l'échelle du territoire du PNRC d'après photo-interprétation. Il reste à qualifier l'inventaire à l'aide d'une typologie précise et d'une approche de l'état dans lequel se trouvent les formations.

1.1.4. Compléter les données cartographiques existantes afin de discerner l'approche

1.1.4.1. Alignements, type, état (relation à la voie, fonction)

1.1.4.2. Haies, type, état (relation à des ouvrages hydrauliques ou non)

■ Bosquets paysagers et arbres isolés



L'inventaire des arbres isolés a été partiellement réalisé à l'échelle du territoire. Il s'agit de le hiérarchiser dans un objectif de préservation patrimoniale

1.1.5. Repérer et sélectionner une liste d'arbres isolés remarquables par leur taille, leur forme ou leur essence. Connaître leur propriétaire afin de contractualiser les garanties de leur maintien.

Il n'existe pas d'inventaire spécifique des "bosquets paysagers" : on entend par bosquet un groupe d'arbres isolé qui ne constitue pas par sa taille un boisement, ni par sa forme un alignement.

1.1.6. Inventorier les bosquets paysagers existants en se limitant :

- aux aménagements d'accueil du public ;
- aux bosquets liés au bâti des mas de Camargue.

1.2. Faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue. Communiquer auprès des acteurs.

Il s'agit pour cet enjeu d'une déclinaison transversale de la charte, d'un porter à connaissance auprès des différents acteurs des rôles essentiels des formations boisées et arborées en Camargue, et d'une animation pour leur promotion.

La réussite du projet de territoire reposera en grande partie sur la qualité du suivi et d'animation de cette charte dans sa phase d'application.

Une communication claire sur les enjeux des boisements et des formations arborées en Camargue et leur déclinaison pratique, à valeur d'exemple, est le deuxième outil d'une dynamisation des actions en faveur de l'arbre. Elle devrait faire l'objet d'une communication spécifique, technique auprès des acteurs, et plus vulgarisée à l'échelle du grand public.

1.2.1. Définir une structure locale responsable de l'animation de la Charte forestière de territoire.

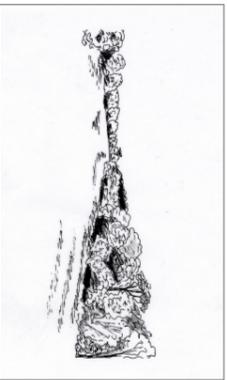
1.2.2. Etablir un plan de communication pour la promotion des boisements et des formations arborées en Camargue.

2 - Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée des formations boisées et arborées existantes

Contexte local : le diagnostic de territoire a permis de dresser l'ensemble des processus de gestion existants pour les différentes formations boisées et arborées.

La Camargue bénéficie sur son territoire d'un grand nombre de protections réglementaires armées d'organismes de gestion solides et d'outils assurant la pérennité du patrimoine. Pour autant, certaines zones ne disposent pas encore véritablement de plans de gestion spécifiques et une grande partie du territoire boisé et arboré ne possède aucun outil. Une réflexion à l'échelle du territoire impose de fait la mise en relation de différents acteurs, qu'ils soient propriétaires ou usagers, afin d'évaluer dans un objectif commun affiché dans la gestion des formations et la mise en place d'outils d'aide à la gestion appropriés.

■ La Ripisylve du Rhône



Les boisements rivulaires ne sont pas véritablement affichés comme champs d'expansion des crues, en regard à leur faible représentativité : peu de ripisylves comportent des plans de gestion propres (si ne n'est le Tourtoleu dont le plan de gestion Tour du Valat-ONF est en cours).

2.1. Mutualiser avec les structures publiques existantes et les propriétaires l'intérêt d'une bonne gestion de la végétation rivulaire.

Etablir un plan de gestion de la ripisylve du Rhône en Camargue sur les deux rives du fleuve = gestion **UNIQUE** du Corridor rivulaire. Contractualiser avec l'édition d'un guide de gestion valide qui reprenne les différentes consignes de gestion minimales.

Contractualiser avec les propriétaires des actions de gestion.

2.2. Etendre la contractualisation aux propriétaires privés concernés.

2.2. Mutualiser le suivi scientifique concernant la ripisylve.

2.3. Engager un plan de lutte et de contrôle de l'*Amorpha fruticosa*.

2.4. Renouveler les sites à héronières à zoner.

■ Pinèdes et junipérais associés



2.5. Favoriser la réalisation de plans de gestion (propriétés > à 10 ha).

2.6. Intégrer le rôle essentiel des pinèdes littorales dans la réhabilitation du littoral et la fixation des dunes

2.7. Favoriser l'entretien des boisements par des mesures incitatives pour garantir leur pérennité.

2.8. Favoriser le regroupement des produits de coupe lorsque la possibilité de sortie des produits existe (plan de desserte et conventions de passage à réaliser).

2.9. Agir contre un des principaux ravageurs : la chenille processionnaire du pin.

2.10. Favoriser l'entretien des boisements par des opérations de génie végétal (fixation des dunes par embâcles de bois et de houppliers) = opération d'intérêt général en complément des actions sur le littoral.

2.11. Imposer des mises en défens dans les propriétés boisées ayant une vocation cynégétique et/ou pastorale.

2.12. Favoriser le montage de produits écotouristiques garantissant la valorisation du patrimoine forestier et son entretien.

■ Alignements et haies



- 2.13. Proposer un plan de gestion pluriannuel des alignements existants sur la voie publique (DDE, Conseil Général) par tronçons homogènes.
- 2.14. Proposer une palette de végétaux à promouvoir selon les unités paysagères du territoire (essences locales).
- 2.15. Définir les conditions d'un maintien des alignements/haies en bordure de canaux en fonction des nécessités d'entretien (les canaux maîtres forment des rivières en Camargue. Irrigation ou drainage : à fixer) : techniques d'entretien innovantes, protection contre l'érosion des berges.
- Editer un guide technique de valorisation des alignements et des haies
 - Limiter l'invasion de l'*Amorpha fruticosa*.

■ Bosquets paysagers et arbres isolés



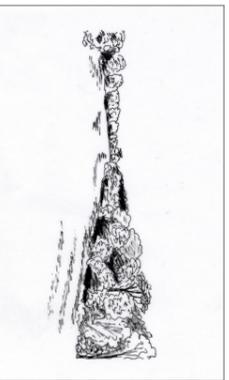
- 2.16. Définir des conventions de maintien d'arbres isolés avec leurs propriétaires (conservation et conditions de remplacement à terme) = aller jusqu'au classement ?
- 2.17. Caractériser de façon précise les consignes de gestion des bosquets paysagers avec prise en compte de leurs données propres et référence à une typologie paysagère locale. Contractualiser avec les propriétaires les conditions d'un agrément "PNRL" pour les structures touristiques (définir les conditions).
- 2.18. Passer des conventions de gestion à terme de bosquets paysagers assurant leur entretien et leur renouvellement dans une logique de développement durable = diagnostic / propositions.

3 - Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes

Contexte local : les forêts boisées et arborées en Camargue sont à l'état relictuel. Or, une grande partie d'entre elles présente une richesse majeure d'habitats exceptionnels, mais morcelés.

La politique de gestion à l'échelle d'un territoire est de renforcer la représentativité de ces milieux de façon raisonnée par logique géographique de milieu = conforter la notion de massif, la continuité d'îlots de boisement et la permanence du corridor végétal du Rhône.

■ La Ripisylve du Rhône



- 3.1. Opérations contractuelles de reconquête à partir de l'analyse des friches sur les zones sensibles.
 - Définition d'une enveloppe de reconquête = sectorisation.
 - Favoriser une dynamique d'extension naturelle et plutôt que des plantations.
- 3.2. Favoriser l'acquisition foncière ? par organismes publics.
- 3.3. Trouver des solutions financières à la mise en dynamique naturelle (changement vocation boisée - exonération de la taxe foncière).

■ Pinèdes et jupipérais associés



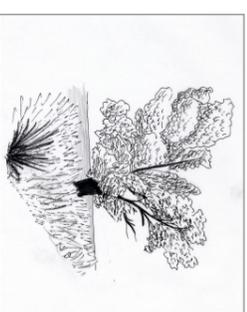
- 3.4. Favoriser l'extension des boisements aux zones limitrophes des massifs actuels (à partir de l'analyse des friches - acquisition et aides spécifiques).
- 3.5. Favoriser des reboisements en bosquets (mis en défens) dans des zones de pâturage extensif (modes de subvention) avec des seuils de surface par îlots intégrés dans AOC MAE.
- 3.6. Caler un programme d'action avec les services maritimes de gestion du littoral pour mener des actions de concert.

■ Alignements et haies



- 3.7. Sectoriser la réalisation de deux aménagements pilotes quantifiés en relation avec la gestion à moyen terme :
 - en alignement
 - en haie de bord de canal

■ Bosquets paysagers et arbres isolés



- 3.8. Editer un programme de renouvellement.
 - Proposer un programme d'implantation = l'arbre : carrefour paysager et entrée des différentes unités paysagères.

3 - LES ACTIONS

Les actions sont déclinées par fiches, ci-après.

1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue

- 1.1.1. Cartographier les ripisylves existantes, y compris en langue interne et croisement avec la propriété
- 1.1.2. - 1.1.3.

Cartographier l'ensemble des pinèdes littorales en relation avec leur propriété - Cartographier l'ensemble des junipérides associées

- 1.1.4.1. Compléter les données cartographiques existantes des alignements internes et leur relation à des ouvrages hydrauliques ou non

- 1.1.4.2. Compléter les données cartographiques existantes des alignements présents le long des voies publiques sur le territoire du delta

- 1.1.5. Repérer et sélectionner une liste d'arbres isolés remarquables par leur taille, leur essence ou leur forme.

Connaître leurs propriétaires afin de contractualiser les garanties de leur maintien

1.2. Faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue

Communiquer auprès des acteurs

- 1.2.1. Animation de la Charte Forestière de Territoire de Camargue

- 1.2.2. Etablir un plan de communication pour la promotion des boisements et des formations arborées en Camargue

2. Promouvoir une gestion pérenne et concertée des formations boisées existantes

- 2.1. Mutualiser avec les structures publiques existantes et les grands propriétaires.

Etablir un plan de gestion de la ripisylve du Rhône en Camargue (gestion intégrée du Corridor)

- 2.2. Mutualiser le suivi scientifique ripisylve.

Favoriser l'acquisition de données sur la ripisylve du delta du Rhône

- 2.3. Engager un plan de lutte contre l'Amorpha fruticosa (Faux indigotier)

- 2.4. Renouveler les sites à héronnière

- 2.5. Favoriser la réalisation de plans simples de gestion (propriétés > 10 ha)

- 2.6. Intégrer le rôle essentiel des pinèdes littorales dans la réhabilitation du littoral et la fixation des dunes

- 2.7. Favoriser l'entretien des boisements par des mesures incitatives pour garantir leur pérennité

- 2.8. Favoriser le regroupement des produits de coupe et la sortie des bois

- 2.9. Agir contre un des principaux ravageurs : la chenille processionnaire du pin

- 2.10. Favoriser l'entretien des boisements par des opérations de génie végétal = opération d'intérêt général en complément des actions sur le littoral

- 2.11. Imposer des mises en défens dans les propriétés boisées ayant une vocation pastorale

- 2.12. Favoriser le montage de produits éco-touristiques garantissant la valorisation du patrimoine forestier et son entretien

- 2.13. Proposer un programme de plantation

- 2.14. Proposer une palette de végétaux à promouvoir selon les unités paysagères du territoire (essences locales) et organiser un suivi

- 2.15. Définir les conditions d'un maintien des alignements/haies en bordure de canaux

- 2.16. Définir des conventions de maintien d'arbres isolés avec leurs propriétaires (conservation et conditions de remplacement à terme)

- 2.17. Caractériser de façon précise les consignes de gestion des bosquets avec prise en compte de leurs données propres et référence à une typologie paysagère locale. Contractualiser avec les propriétaires les conditions d'un agrément "PNRL" pour les structures touristiques (définir les conditions)

3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes

- 3.1. Définition d'une enveloppe de reconquête des formations rivulaires = sectorisation

- 3.2. Permettre des acquisitions foncières par organismes publics

- 3.3. Trouver des solutions techniques et financières à la mise en dynamique naturelle (changement vocation boisée - exonération de la taxe foncière). Reboisement tâche par placeaux

- 3.4. Favoriser l'extension des boisements aux zones limitrophes des massifs actuels (à partir de l'analyse des friches – acquisition et aides spécifiques)

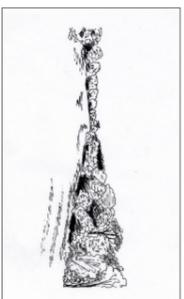
- 3.5. Favoriser des reboisements en bosquets (mis en défens) dans des zones de pâturage extensif (modes de subvention) avec des seuils de surface par îlots intégrés dans AOC MAE

- 3.6. Caler un programme d'action avec les services maritimes de gestion du littoral pour mener des actions de concert

- 3.8. Editer un programme de renouvellement - Proposer un programme d'implantation = l'arbre : carrefour paysager et entrée des différentes unités paysagères

- 3.9. Etablir les relations entre eau douce et boisements. Proposer des travaux « connexes » d'équipements hydrauliques à des fins de gestion conservatoire de boisements

1.1.1. ACTION
Cartographier les ripisylves existantes, y compris en langue interne et croisement avec la propriété



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX 1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue

CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Compte-tenu de l'étendue du territoire et des moyens humains limités du CRPF, la mise au point foncière précise des propriétés boisées est nécessaire pour sensibiliser l'ensemble des propriétaires à la valorisation de leur patrimoine.</i> - <i>Connaissance de la propriété limitée aux berges (acteurs publics, VNF, CNR) : au-delà les ségonaux boisés existent mais les propriétaires ne sont pas facilement identifiables.</i> - <i>Connaissance des boisements rivulaires touchant des structures hydrauliques.</i> - <i>Identification des principaux boisements.</i> <p><i>Actuellement, les sites recensés au titre de Natura 2000 sur la ripisylve sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le Petit Rhône : sur les deux rives d'Arles à la mer. Opérateur N2000 : Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise – DOCOB en cours non encore validé.</i> - <i>Le Grand Rhône : Site de Donzère Mondragon à la mer : pas encore d'opérateur désigné.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaissance de la propriété privée boisée.</i> - <i>Adhésion à un guide de bonne gestion de la ripisylve.</i> - <i>Formalisation d'actions concrètes : retour de la ripisylve, plantations pour renouvellement, lutte contre Amorphha fruticosa, ...</i>
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Diagnostic cartographique précis avec matrices cadastrales annexées des zones des ripisylves (à partir de photos aériennes et du terrain).</i> - <i>Analyse sylvicole des peuplements et état.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Actions d'animation auprès des propriétaires privés.</i> - <i>Gestion des ripisylves</i>
LOCALISATION	Parc Naturel Régional de Camargue
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Aux deux rives du Rhône
ACTEUR(S)	<p>Animateur(s) : CRPF – (DDAF - ONF)</p> <p>Partenaires techniques possibles : PNRG, La Tour du Valat, VNF, CNR, SYMADREM</p> <p>Eventuellement proposer à un Stagiaire Ingénieur Forestier (6 mois) (convention entre CRPF et PNRG)</p>
COUT ESTIMATIF	A affiner selon cahier des charges précis : environ 25 000 € TTC
PLAN DE FINANCEMENT	<p>Etude préalable de réhabilitation forêts alluviales : pas de financement propre au titre CPER ou PDRN</p> <p>Agence de l'Eau financement études à hauteur de 60 %</p> <p>Etablissement Public Territoire Rhône</p> <p>Intervention Région</p>

1.1.2. ACTION
1.1.3. Cartographier l'ensemble des pinèdes littorales en relation avec leur propriété



Pinèdes et junipérais associés

REFERENCE ENJEUX 1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue

CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaissance de la propriété aux marges des grands domaines déjà connus et sensibilisation des propriétaires à la valorisation de leur patrimoine.</i> - <i>Cartographie précise des différents habitats en place.</i> - <i>Porter à connaissance des schémas régionaux de gestion sylvicole (CRPF) – fiche sur le pin pignon.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaissance de la propriété privée boisée.</i> - <i>Association de propriétaires à favoriser (entrée dans ASL, ...).</i> - <i>Intégration des boisements.</i>
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Diagnostic cartographique précis avec matrices cadastrales annexées.</i> - <i>Types de gestion existantes et usages (pâturage, cynégétique).</i> - <i>Types de peuplements, habitats</i> 	
LOCALISATION	Zone des radeaux (Ouest des Saintes-Marie de la Mer)
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	<p>ASL des radeaux</p> <p>Partenaires techniques possibles : CRPF, PNRG, DDAF, ONF, Tour du Valat, CNRS, Université Montpellier III</p>
COUT ESTIMATIF	A affiner selon cahier des charges précis : environ 12 000 € TTC
PLAN DE FINANCEMENT	<p>pas de financement propre au titre CPER ou PDRN</p> <p>Etat DIREN au titre de la connaissance sur les Habitats de pinèdes.</p> <p>Région PACA- CG 13</p>

LOCALISATION	Parc Naturel Régional de Camargue
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Aux deux rives du Rhône
ACTEUR(S)	<p>Animateur(s) : CRPF – (DDAF - ONF)</p> <p>Partenaires techniques possibles : PNRG, La Tour du Valat, VNF, CNR, SYMADREM</p> <p>Eventuellement proposer à un Stagiaire Ingénieur Forestier (6 mois) (convention entre CRPF et PNRG)</p>
COUT ESTIMATIF	A affiner selon cahier des charges précis : environ 25 000 € TTC
PLAN DE FINANCEMENT	<p>Etude préalable de réhabilitation forêts alluviales : pas de financement propre au titre CPER ou PDRN</p> <p>Agence de l'Eau financement études à hauteur de 60 %</p> <p>Etablissement Public Territoire Rhône</p> <p>Intervention Région</p>

1.1.4.1. **ACTION**
Compléter les données cartographiques existantes des alignements internes et leur relation à des ouvrages hydrauliques ou non



Alignements et haies

REFERENCE ENJEUX 1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue

CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<p>Les haies représentent plus de 1 000 km de linéaire selon l'inventaire brut déjà réalisé par le parc.</p> <p>Même si la majorité d'entre elles sont principalement monospécifiques et composées d'arbres de haut jet, il existe pour certaines un sous-étage composé d'aubépine, de cornouiller, d'orme champêtre, de sureau noir, voire d'Amorpha fruticosa. Ces linéaires sont soumis à de fortes contraintes et dépendent avant tout des pratiques agricoles ou d'entretien.</p> <p>Une connaissance précise de leur état (localisation, type, état) est essentielle à leur promotion.</p> <p>Dans le cadre du contrat de Delta, une étude hydraulique et hydrobiologique des canaux doit être réalisée, elle constituera un élément bibliographique à l'analyse.</p>	<p>- Disposer d'un état des lieux précis des haies existantes sur le territoire en relation avec les ouvrages afin de pouvoir analyser leur évolution.</p> <p>- Motiver l'implantation des haies</p>
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic cartographique et typologique précis des haies reprenant : <ul style="list-style-type: none"> . les essences, . leur utilisation (internes agricoles/relées à des ouvrages hydrauliques) . autres - Mise en relation avec les propriétaires et les ASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Source : cartographie existante et relevés de terrain - Contact des propriétaires - Cadastre. - Cadre l'évolution des haies dans le temps.

LOCALISATION	Parc Naturel Régional de Camargue (excepté l'extrême Sud du delta Ouest/Sud-Est)
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	PRNC (étude) – ASA – propriétaires (conventions de travaux qui suivront) Partenaires techniques possibles : DDAF - Chambre d'Agriculture, DDAF Arles, CG 13, Région, Stage Ingénieur Agro-Forestier à proposer (6 mois)
COUT ESTIMATIF	Etude diagnostic Haies - 25 000 € TTC.
PLAN DE FINANCEMENT	Dans le cadre du Contrat de Parc (CPER) Etat (DIREN) : 40% Région PACA : 40%

1.1.4.2. **ACTION**
Compléter les données cartographiques existantes des alignements présents le long des voies publiques sur le territoire du delta



Alignements et haies

REFERENCE ENJEUX 1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue

CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<p>Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône possède un état très précis des alignements des bords de routes départementales. Un 1^{er} inventaire réalisé en 91 et complété régulièrement depuis permet un classement des alignements afin d'envisager une programmation des interventions à réaliser. Les principaux travaux réalisés interviennent sur des formations matures, en maintenance, suppression de bois mort et taille de gabarit. Les interventions suivent de près une programmation annuelle en fonction des crédits alloués chaque année. Il existe actuellement 3 stations d'alignement en Camargue.</p> <p><u>Contraintes de gestion</u> : à noter les problèmes de salinité et de gestion des terres proches (irrigation ou non des terres attenantes et écobuage). Les problèmes de sécheresse et de produits phytosanitaires (épandus sur terrains agricoles) ont aussi un effet perceptible sur les arbres. De même, le vol et le vandalisme sont fréquents (végétaux, mais aussi tuteurs et tables-bancs sur les aires aménagées).</p> <p><u>Plantations nouvelles</u>: toute plantation implique un investissement qui doit être motivé, en général : lors d'un nouveau projet routier, dans les mesures compensatoires d'accompagnement - lors d'acquisition de nouveaux espaces forestiers.</p> <p>Le Conseil Général est sensible à la motivation de nouvelles plantations, en terme de coûts d'entretien par la suite. Les crédits ne sont pas extensibles. Le fonctionnement des interventions en gestion est réalisé sous la forme de marchés externes, rien n'est fait en régie.</p>	<p>- Disposer d'un état des lieux précis des alignements et d'une étude prospective de route, afin de promouvoir une politique de gestion durable et paysagère des bords de route en Camargue.</p>
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic cartographique précis des alignements existants avec la base de données de référence (gestionnaire de l'alignement, type, essence, quantité). - Zonage de lieux particulièrement intéressants à planter en alignements. Croisement entre état actuel, possibilités d'aménagement et foncier. - Document d'orientation sur l'aménagement paysager et identitaire des bords de route en Camargue - Approche de l'arbre comme marqueur paysager 	

LOCALISATION	Routes publiques (départementales et communales)
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	CG 13 - Communes : Saintes Marie de la mer et Arles - PNRC

COUT ESTIMATIF	Mise à disposition par le CG13 de ses données sur les routes départementales. Récupération des données existantes des alignements gérés par les communes (hors agglomérations). Réalisation d'un document prospectif et de synthèse. Environ : 15 000 € TTC
PLAN DE FINANCEMENT	CG 13 - Région PACA

1.1.5.	ACTION Repérer et sélectionner une liste d'arbres isolés remarquables par leur taille, leur essence ou leur forme. Connaître leurs propriétaires afin de contractualiser les garanties de leur maintien
---------------	--



REFERENCE ENEUX	1.1. Mieux connaître les boisements et les formations arborées en Camargue
------------------------	--

DESCRIPTION ACTION	CONSTAT DIAGNOSTIC	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<i>A partir de l'inventaire existant, définir une liste d'arbres remarquables et produire pour chacun une fiche signalétique sur ses caractéristiques, son milieu actuel et son propriétaire. Passer ensuite une convention de gestion « conservatoire » avec leurs propriétaires</i>	<i>Les arbres isolés sont environ 800 en Camargue et se situent le plus souvent en bordure de parcelle agricole. Héritage du passé, ils témoignent souvent d'un milieu en évolution où leur place actuelle peut être considérée comme exceptionnelle.</i>	<i>Possibilité de mise en place d'un circuit des "Arbres remarquables de Camargue" à rapprocher des offres de découverte touristiques en Camargue (offre originale axée sur les témoins de l'histoire du territoire)</i>	<i>Garantir le maintien d'un patrimoine d'arbres isolés.</i>

LOCALISATION	Parc Naturel Régional de Camargue		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	PNRC Partenaires techniques possibles : Réserve Nationale de Camargue – Offices de Tourisme - DIREN - ONF		
COUT ESTIMATIF	A affiner selon cahier des charges : environ 30 000 € TTC		
PLAN DE FINANCEMENT	CPER – PNRC 24 000€ TTC DIREN 6 000 € TTC PNRC		

1.2.1.	ACTION Animation de la Charte Forestière de Territoire de Camargue
---------------	--

OBJECTIF TRANSVERSAL

REFERENCE ENEUX	1.2. Faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue. Communiquer auprès des acteurs
------------------------	---

DESCRIPTION ACTION	CONSTAT DIAGNOSTIC	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<i>Désignation d'une personne au sein du PNRC dédiée à l'animation de la Charte (50 % mi-temps).</i>	<i>La réussite et le suivi des actions préconisées dans le projet Charte Forestière de Territoire de Camargue repose sur l'animation qui fera suite à la Charte. Il est nécessaire de mettre en place une structure chargée de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des actions.</i>	<i>Propositions et réajustement si besoin des actions de la Charte. Participation au réseau régional des chartes forestières. Faire valider leur participation aux différents financeurs susceptibles.</i>	<i>- Déclencher les opérations et l'animation. - Mobiliser les partenaires et coordonner les actions. - Apporter une assistance technique aux structures et particuliers acteurs de la Charte. - Aider au montage des dossiers. - Suivre l'ensemble des actions.</i>

LOCALISATION	Périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	PRNC (DDAF) Partenaires techniques possibles : DDAF - CRPF - ONF - CG 13 - Région – CERPAM – ASA – Chambres consulaires,		
COUT ESTIMATIF	1/2 poste		
PLAN DE FINANCEMENT	CPER		

1.2.2. Etablir un plan de communication pour la promotion des boisements et des formations arborées en Camargue

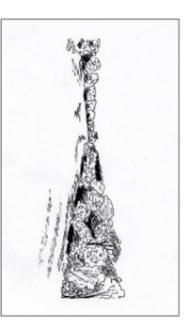
OBJECTIF TRANSVERSAL

REFERENCE ENJEUX 1.2. Communiquer auprès des acteurs

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>Malgré des actions du PNRC (éditions de brochures, de livrets sur l'arbre, sur les essences de plantation), l'arbre et la forêt en Camargue souffrent d'une mal-comnaissance dans les fonctions qu'ils jouent sur les écosystèmes camarguais : notamment, il semble important de communiquer sur le rôle de la ripisylve dans la gestion de l'eau, des crues, l'idée répandue majoritairement est que les arbres "doivent être coupés" pour laisser passer l'eau,</p> <p>- des rôles des pinèdes littorales dans la lutte contre l'érosion, - de l'intérêt de "masses linéaires vertes" dans le delta (haies, alignements).</p> <p>Les intérêts des arbres et formations arborées dans la qualité des paysages et la biodiversité du territoire sont facilement reconnus par la population d'une façon générale. Pour autant, il s'agit de présenter la charte forestière de territoire, ses objectifs et la volonté d'une gestion <u>soutenue</u> de l'arbre et des boisements en Camargue, ainsi que ses différentes actions menées.</p> <p>Actions définies selon 2 pôles : information et sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées "techniques" de terrain auprès des acteurs locaux. - Réalisation d'une exposition itinérante - Diffusion d'articles dans la Lettre du Parc : lettre d'info Charte forestière de territoire - Edition d'un cahier technique du Parc sur la charte - Organisation d'une manifestation "Arbres et forêts en Camargue" : histoire, rôles, perspectives et enjeux - Porter à connaissance auprès des différents services de l'Etat, des collectivités territoriales 	
DESCRIPTION ACTION		OBJECTIFS VISES
	EVOLUTION PERSPECTIVE	

LOCALISATION	Périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	PRNC Partenaires techniques possibles : OFME, Ensemble des acteurs fonciers impliqués, DDAF, CRPF, ONF, Structures de Protection de la Nature en Camargue	
COÛT ESTIMATIF	A affiner en fonction des choix de communication (supports, public...)	
PLAN DE FINANCEMENT	CPER (DIREN – Région PACA – GC 13)	

2.1. Mutualiser avec les structures publiques existantes et les grands propriétaires. Etablir un plan de gestion de la ripisylve du Rhône en Camargue (gestion intégrée du Corridor)



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX 2. Promouvoir une gestion pérenne et concertée des formations boisées existantes

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>Les principaux organismes "gestionnaires" d'une grande partie du cordon rivulaire n'ont pas pour objectif premier la gestion de la ripisylve, mais d'autres contraintes, dont le libre écoulement des eaux ou la protection des digues. Pour autant, des travaux sont réalisés qui touchent aux formations boisées sans qu'il y ait une véritable prise de conscience des incidences.</p> <p>Disposer d'un outil de programmation technique qui permette de guider les gestionnaires par rapport à des milieux dont ils ne sont pas familiers.</p> <p>- Obtenir une cohérence des actions sur l'ensemble de la ripisylve du delta.</p>	
DESCRIPTION ACTION		OBJECTIFS VISES
	EVOLUTION PERSPECTIVE	

LOCALISATION	Parc Naturel Régional de Camargue	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Rive du Petit Rhône dans le département du Gard	

ACTEUR(S)	VNF ou Etablissement Public Territoire Rhône Partenaires techniques possibles : CNR, CELRL, Tour du Valat, SYMADREM, propriétaires privés et publics, CG 13, Région, ONF, CRPF	
COÛT ESTIMATIF	55 000 € TTC	
PLAN DE FINANCEMENT	Financiers susceptibles d'être intéressés (financements à faire valider), VNF, CNR mesures "MIG", PDRN12.8., Agence de l'eau jusqu'à 60% sur études, Région, CG 13	

2.2.	ACTION Mutualiser le suivi scientifique ripisylve. Favoriser l'acquisition de données sur la ripisylve du delta du Rhône
-------------	---



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les différentes études existantes sur la ripisylve de Camargue, les différentes interventions réalisées. - Trouver des contacts sur d'autres deltas : problématique rencontrée, ... - Les différents organismes en charge des ripisylves reliques n'ont jamais mis en commune sur cet "objet". 	
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une structure chargée de mutualiser pour le territoire de Camargue l'ensemble des données (cartographie, ...). - Etablir des protocoles de suivi 		<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat continu et suivi entre les différents acteurs et scientifiques en charge des ripisylves.

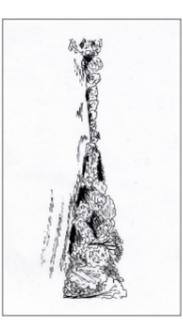
LOCALISATION	Ripisylve des deux Rhônes
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	"Rivières" internes

ACTEUR(S)	Tour du Valat Partenaires techniques possibles : Agence de l'Eau, RMC, DIREN, SYMADREM, VNF, CNR, CRPF, ONF, DDAF, Tour du Valat, Réserve Nationale
------------------	---

COUT ESTIMATIF	Outil de suivi pour collecter les données – 25 000 € TTC.
-----------------------	---

PLAN DE FINANCEMENT	Programme Life Environnement, Agence de l'eau, DIREN
----------------------------	--

2.3.	ACTION Engager un plan de lutte contre l'Amorpha fruticosa (Faux indigotier)
-------------	--



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p><i>L'Amorpha fruticosa, originaire des Etats Unis et du Mexique, est un arbuste ligneux pouvant atteindre jusqu'à 6 m de haut. Il colonise une grande partie des berges du delta rhodanien depuis son introduction au XVIII^{ème} siècle en Europe pour ses qualités ornementales.</i></p> <p><i>Il prend la place des essences typiques de la ripisylve dès que les conditions de lumière lui sont favorables (trouées, mise en lumière par chablis).</i></p> <p><i>Le risque est dans sa rapidité de colonisation et dans la diminution de biodiversité qu'il entraîne (blocage de renouvellement par régénération, notamment par étouffement des semis).</i></p>	
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une campagne d'intervention contre l'Amorpha : - zonage des sites à traiter les plus sensibles, - mode de suppression (arrachage, fauchage, bâchage et plantation) - en relation avec le plan de gestion ripisylve). 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les zones nouvellement gagnées par l'Amorpha. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'impact de cette plante envahissante dans une logique de qualité de la ripisylve.

LOCALISATION	Ensemble des rives du Rhône et des "rivières" internes
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Formation de ripisylves

ACTEUR(S)	FDGDON, PNRC, Tour du Valat, Partenaires techniques possibles : CNR (expérience importante en techniques de fauchage notamment), VNF
------------------	--

COUT ESTIMATIF	3 000 € par hectare traité (à affiner selon mécanisation)
-----------------------	--

PLAN DE FINANCEMENT	Lutte contre les pestes végétales, CG 13, Région, PDRN i7 - Stabilité écologique des forêts
----------------------------	---

2.4. ACTION
Renouveler les sites à héronnière



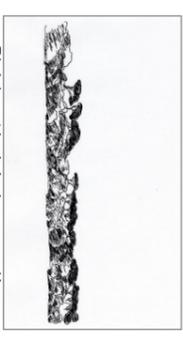
Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	Les ripisylves ont un intérêt particulier pour certaines populations d'oiseaux qui y nichent, les hérons en font partie. Il existe actuellement un site qui accueille une population nicheuse très importante mais où des problèmes de mortalité des arbres existent. Il convient donc de pourvoir à son renouvellement, voire à son remplacement sur d'autres sites.		OBJECTIFS VISES
DESCRIPTION ACTION	- Définir des zones de ripisylve matures et suffisamment importantes en surface susceptibles d'accueillir les populations. - Effectuer des interventions de renouvellement dans les sites actuels (travaux) fortement endommagés. (Carte des héronnières existantes et évolution : Mas des Bruns, Mas de la Cure, Mas des tamaris)	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Pérenniser des sites de nidification. - Permettre aux populations nicheuses la présence permanente d'un habitat forestier favorable.

LOCALISATION	Ripisylve des deux Rhônes		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	PNRC, Propriétaires privés, LPO, Tour du Valat Partenaires techniques possibles : ONF, CRPF, ONCFS		
COÛT ESTIMATIF	3 000 € TTC/ha		
PLAN DE FINANCEMENT	DIREN - ZPS Directive N2000- PDRN i21 i22 – investissements pour la protection et la restauration de la biodiversité		

2.5. ACTION
Favoriser la réalisation de plans simples de gestion (propriétés > 10 ha)



Pinèdes et Junipérades associées

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	Certaines grandes propriétés disposent de plans de gestion approuvés. Il existe encore des propriétés importantes n'en disposant pas. Même regroupés en ASL, les PSG sont obligatoires pour percevoir des aides publiques.		OBJECTIFS VISES
DESCRIPTION ACTION	- Réalisation de plans simples de gestion qui assurent une prise en compte « minimale » de préservation des forêts en place et de prise en compte de leurs contraintes propres (rôle de protection, contraintes de sel, d'embruns, de coups de mer, de fixation de l'arrière dune)	EVOLUTION PERSPECTIVE	- PSG comme outil clair de pérennisation du patrimoine forestier.

LOCALISATION	Pinèdes littorales		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	Propriétaires privés - Partenaires techniques possibles : CRPF – Coopérative Provence Forêt		
COÛT ESTIMATIF	Prix moyen 10 à 15 € TTC/ha		
PLAN DE FINANCEMENT	PDRN mesure 1,2,5 « aide aux plans simples de gestion ». Taux de subvention : 50% du forfait HT selon barème régional forfaitaire lié à la surface du massif		

2.6. ACTION
Intégrer le rôle essentiel des pinèdes littorales dans la réhabilitation du littoral et la fixation des dunes



Pinèdes et junipénaies associées

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>En bordure littorale de Camargue, les processus morphodynamiques du littoral sableux résultent surtout :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'action des vents dominants (mistral) qui emporte le sable vers la mer - des tempêtes de vents de sud très fortes qui tendent à submerger les plages et à créer des brèches dans les cordons dunaires - des murées à très faible influence <p>Les cordons peuvent être très étroits : toute action de fixation de sable est donc favorable dans le sens où elle tend à ralentir la quantité de sable perdue par érosion éolienne et à le piéger sur les dunes. Les boisements littoraux jouent donc en « arrière-dune » le rôle de barrière végétale « fixatrice »</p>	OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> - protection du milieu dunaire de la biodiversité des terres basses situées au-delà des pinèdes - assurer à terme le renouvellement des peuplements forestiers sur lesquels s'adosse la gestion du littoral.
DESCRIPTION ACTION	<p>Porter à connaissance des actions menées sur le littoral et de l'intérêt des pinèdes littorales auprès des Services Maritimes et de la DIREN/ Actuellement une réflexion est portée pour l'Etude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Protection du Littoral.</p> <p>Dans les zones non aménagées (pas d'épis ou d'embochements lourds), le principe de fixation des dunes bordières est retenu. La continuité et la reconstruction du massif dunaire est un point essentiel à la fixation en continu de la côte : les dunes représentent alors le seul rempart contre la mer.</p> <p>Réalisation d'un cahier technique.</p>		
EVOLUTION PERSPECTIVE	<p>- Intégration du rôle des pinèdes littorales dans les plans d'actions et la politique d'aménagement dans le littoral des Bouches-du-Rhône.</p>		
LOCALISATION	Pinèdes côtières du Delta		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			

ACTEUR(S)	PNRC Partenaires techniques possibles : ONF, DDAF, CRPF, Mission Littoral, Syndicat Mixte de gestion de la Camargue Gardoise, Entente interdépartementale de démoustication (volet protection du Littoral).
------------------	--

COUT ESTIMATIF	12 000 € TTC
-----------------------	--------------

PLAN DE FINANCEMENT	CPER
----------------------------	------

2.7. ACTION
Favoriser l'entretien des boisements par des mesures incitatives pour garantir leur pérennité



Pinèdes et junipénaies associées

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>Les pinèdes littorales sont des peuplements qui nécessitent des entretiens « sylvicoles » garantissant leur pérennité mais dont l'objectif n'est pas la production mais bien la protection.</p> <p>De par leurs particularités, elles ne peuvent prétendre à l'obtention d'aides de production et sont écartées des zones sensibles « DFCL » par leur situation en mosaïque dans le delta.</p>	OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> - aider les propriétaires à la réalisation d'une gestion patrimoniale par réalisation d'entretiens.
DESCRIPTION ACTION	<p>- Travaux sylvicoles de dégagements, de dépressage, d'éclaircie et d'élagage n'entrant pas dans une logique d'investissement.</p>		
EVOLUTION PERSPECTIVE	<p>- Ensemble des pinèdes disposant d'un plan de gestion valide.</p>		
LOCALISATION	Pinèdes littorales		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			

ACTEUR(S)	ASL, propriétés boisées des collectivités territoriales Partenaires techniques possibles : CRPF - PNRC, DDAF, ONF
------------------	--

COUT ESTIMATIF	Env. 2 500 € TTC / ha
-----------------------	-----------------------

PLAN DE FINANCEMENT	Particularité qui ne correspond à aucune ligne de financement. Recherche de financements locaux ou Conseil Général à l'identique de ce qui peut se faire pour l'aide au broyage des rémanents en zone sensible aux incendies. (Pour le broyage des rémanents, une aide du Conseil Général à hauteur de 70% des travaux TTC engagés plafonné à 686 €/ha est consentie. Elle a permis en outre une relance de la dynamique sylvicole dans les propriétés boisées). CG 13 - TDENS – Aide à la gestion patrimoniale et aux boisements Région PACA
----------------------------	---

2.8. Favoriser le regroupement des produits de coupe et la sortie des bois



Pinèdes et junipérais associées

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	Les produits "bois" issus des exploitations des pinèdes maritimes sont difficilement valorisables eu égard à leur faible valeur marchande et aux coûts d'exploitation. La sortie des bois peut être problématique pour rejoindre la voirie publique et les droits de passage très complexes.	OBJECTIFS VISES	- Permettre l'exploitation des coupes de bois
DESCRIPTION ACTION	Mise en commun des états d'assiette de coupes des différents plans simples de gestion et plans d'aménagement à l'échelle du territoire pour mise en commun des coupes. Mise en place de conventions de "passage" entre propriétaires pour permettre l'optimisation du transport des bois. Définition d'un schéma de desserte optimal.	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Fournir un volume de coupe suffisant pour rentabiliser l'exploitation (atteinte du coût = 0)

LOCALISATION	Pinèdes littorales
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	ASL, Propriétaires privés et publics, Coopérative Provence Forêt Partenaires techniques possibles : CRPF, DDAF, ONF, Commune des Saintes-Maries de la Mer

COUT ESTIMATIF	Etudes spécifiques – schéma de desserte – convention de passage : CRPF – temps de personnel Animation charte.
PLAN DE FINANCEMENT	-

2.9. Agir contre un des principaux ravageurs : la chenille processionnaire du pin



Pinèdes et junipérais associées

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	La chenille processionnaire du pin (<i>thaumetopoea pityocampa Schiff</i>) est un ravageur hivernal commun des pinèdes d'Europe du Sud. La défoliation qu'elles entraînent même totale ne provoque pas immédiatement la mortalité des pins. Pour autant, sur plusieurs années de suite, ces attaques représentent une véritable menace pour des peuplements soumis à de multiples contraintes (salinité de la nappe, embruns salés, voies d'eau)	OBJECTIFS VISES	- Pérennité et stabilité écologique des peuplements
DESCRIPTION ACTION	Lutte par traitement aérien selon zonage défini par le propriétaire (surface > 2 ha d'un seul tenant). Traitement biologique à partir de la bactérie <i>Bacillus thuringiensis kuratki</i> inactivée qui provoque la mort des chenilles par ingestion.	EVOLUTION PERSPECTIVE	Traitement à réaliser selon les besoins (pas forcément tous les ans) pour contenir les populations de chenilles à un niveau limité

LOCALISATION	Pinèdes littorales
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	Propriétaires privés – ASL, propriétaires publics Partenaires techniques possibles : FDGDDN, ONF, CG 13

COUT ESTIMATIF	25 à 30 € HT / ha traité en zone naturelle (non urbaine)
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention du Conseil Général 13 à hauteur de 50 % pour des propriétés regroupées (ASL) traitant plus de 5 ha d'un seul tenant. Etat CPER : 10% au titre du maintien de la biodiversité

2.10. Favoriser l'entretien des boisements par des opérations de génie végétal = opération d'intérêt général en complément des actions sur le littoral



Pinèdes et junipérais associés

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<p>CONSTAT DIAGNOSTIC</p> <p>Les pinèdes sont présentes en Camargue surtout à l'Ouest des Saintes-Maries de la Mer. Elles représentent des massifs de plusieurs centaines d'hectares qui jouent un rôle essentiel dans la fixation des sables au delà du trait de côte.</p> <p>Les actions de "fixation" sont réalisées au coup par coup sans véritable continuité dans l'espace et dans le temps faute de moyens.</p> <p>Il serait souhaitable d'intégrer ces travaux de protection des pinèdes aux actions de fixation du littoral : plans d'intervention précis des mises en place de rémanents et de ganivelles pour "engraisser" les dunes.</p> <p>Relation à prendre avec les Services Maritimes qui lors d'aménagements lourds (type enrochement, épis), concèdent des mesures compensatoires qui peuvent intervenir au-delà du DPM sur des propriétés privées.</p> <p>De même, des dossiers peuvent être déposés auprès de la mission littoral "crédits DUNE".</p>	<p>- Disposer d'une action commune et cohérente sur l'ensemble du littoral sableux du delta avec zonage des linéaires à engraisser.</p>	<p>- Protection accrue des pinèdes et donc du littoral (et donc des terres plus lointaines);</p> <p>- Limiter les invasions marines.</p>

LOCALISATION	Pinèdes littorales
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Littoral sableux du Delta

ACTEUR(S) ASL - Propriétaires privés – Propriétaires publics
Partenaires techniques possibles : Services Maritimes - CRPF - PNRC, DDAF, ONF, DIREN

COÛT ESTIMATIF Mise en place de ganivelles : 30 €/ ml (base de référence)- Mise en place de rémanents – Coût total éclaircie + câblage + mise en place : 1 200 à 1 500 €/ha

Travaux prix moyens :

PLAN DE FINANCEMENT

Budget Etat "fixation des dunes côtières" chapitre 6 concernant :

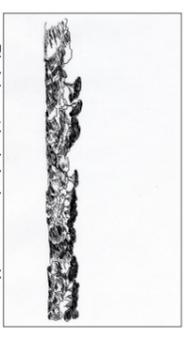
- le cordon de dune mobile
- la dune fixée
- la dune boisée

Présentation de dossier au Service d'Appui bio-dunaire du Littoral (ONF Bordeaux) – financements à hauteur de 60% (Etat) et 20% (CG13).

Dégagement de 5 % du montant des travaux en mesures compensatoires d'investissements qui peuvent se situer sur des propriétés privées au delà du DPM (Crédits Ministère Equipement)

Opérations de travaux de génie végétal pris en charge en complément d'actions de rechargement en sable des plages (Ministère Equipement)

2.11. Imposer des mises en défens dans les propriétés boisées ayant une vocation pastorale



Pinèdes et junipérais associés

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
<p>CONSTAT DIAGNOSTIC</p> <p>Les boisements peuvent constituer une zone intéressante pour le pâturage extensif des troupeaux (taureaux et chevaux notamment) en hiver : ressource hivernale (filaires, pelouses), fonction d'abri (vent, pluie) et zone de caches pour les mises-bas notamment. Ce sont aussi en général des zones « plus hautes », moins inondables.</p> <p>Il n'existe pas actuellement de mesures spécifiques prenant en compte les particularités des boisements avec leurs contraintes notamment en terme de renouvellement (mise en défens de zones de régénération par clôtures). Boisements ont été peu pris en compte dans les MAE, mais il est possible de s'y rattacher.</p>	<p>- Intégrer la problématique "boisements" aux CAD proposés aux éleveurs et établir des références faibles modes de pâturage/régénération</p> <p>- Construction de cahier des charges des pratiques sylvopastorales « positives »</p> <p>- Rapprochement entre PSG et CAD.</p>	<p>- Pérennisation du patrimoine forestier avec usage sylvopastoral</p>

LOCALISATION	Pinèdes littorales
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	

ACTEUR(S) Propriétaires privés forestiers et éleveurs
Partenaires techniques possibles : CERPAM - CRPF - PNRC, DDAF, ONF

COÛT ESTIMATIF 2 € HT / ml de clôture fixe (3€ tarif entreprise)

PLAN DE FINANCEMENT Entretien des milieux pastoraux et des milieux écologiquement sensibles – mesure 1903 – n°B41 : aide de 68,6 à 114,83 €/ha/an.

OU

Mesure j du PDRN – Dossier de type R – "faciliter une utilisation harmonieuse de l'espace rural" → financement à hauteur de 80 %

2.12.	ACTION Favoriser le montage de produits éco-touristiques garantissant la valorisation du patrimoine forestier et son entretien	 Pinèdes et junipérais associés
--------------	--	---

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	Les formations boisées en Camargue ne représentent pas un produit "d'appel touristique". Les propriétaires de boisements ne souhaitent pas ouvrir à tout public leur propriété mais plutôt développer des projets précis d'accueil maîtrisés.	
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
Promouvoir et favoriser le développement de projets « éco - touristiques » en intégrant la logique d'accueil dans le plan de gestion des boisements. Engagement des propriétaires sur la pérennité de leur patrimoine : zone d'accueil, zones à préserver, suivi de l'impact des fréquentation	- Mettre en avant des produits touristiques avec un « label » de bonne gestion du patrimoine boisé. - Faire connaître les milieux boisés de Camargue	- Pérennisation du patrimoine boisé - Ouverture « raisonnée » des boisements à la découverte éco-touristique

LOCALISATION	Pinèdes littorales	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	Propriétaires privés - Partenaires techniques possibles : Forestour, Offices du Tourisme – Chambre départementale du Tourisme - PNRC DDAF, ONF	
COUT ESTIMATIF	selon projets	
PLAN DE FINANCEMENT	CG 13 – Accueil du Tourisme - Financement à hauteur de 50% des projets, plafonné à 15000 € HT.	

2.13.	ACTION Proposer un programme de plantation
--------------	--

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---



CONSTAT DIAGNOSTIC	Le plan de gestion des alignements en place existe déjà et est suivi par le CG13 – Direction des Routes et Infrastructures. La question est à porter sur de nouveaux alignements à mettre en place. Une solution est à trouver en terme de « délégation de gestion » entre le CG13 et le porteur du projet s'il est autre que le CG 13.	
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE	OBJECTIFS VISES
Définition de voies « mairres » en Camargue à accompagner d'alignements paysagers. Actions de plantations d'arbres selon étude prospective définie en 1.1.4.2.	Définition de parcours « arborés » et ombragés reconnus et promus pour le tourisme (circuits pédestres, vélos)	- Extension des alignements le long de voies spécifiques dans le Delta.

LOCALISATION	Voies publiques	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	PNRC - CG13 - DDE Partenaires techniques possibles : DDAF, ONF	
COUT ESTIMATIF	180 € TTC/plant haute tige, planté avec protections.	
PLAN DE FINANCEMENT	CG 13, Conseil Régional PACA	

2.14.	ACTION Proposer une palette de végétaux à promouvoir selon les unités paysagères du territoire (essences locales) et organiser un suivi
--------------	---



Alignements et haies

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---

DESCRIPTION ACTION	CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<p>Le Parc de Camargue a porté une action de reboisement sur le territoire depuis plusieurs années par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des collaborations avec les organismes publics (Communes, DDE, CG13), - des campagnes annuelles de distribution d'arbres (15.000/an) - des conseils au service des habitants - l'édition de documents sur les essences d'arbres – Arbres en Camargue notamment. - la mise en culture d'écotypes locaux <p>Richesse de ces actions et de la dynamique engagée, il reste à établir de façon précise un lien entre palette de plantation : arbres et arbustes et zones du territoire afin que ces actions aboutissent à un résultat prégnant sur le territoire.</p> <p>Définition pour chaque unité paysagère du parc d'une palette de végétaux associée (arbres et arbustes d'alignements et de haies)</p> <p>Poursuite des campagnes d'incitation à la plantation avec identification des projets, impact sur le territoire et suivi des projets dans le temps et cartographies associées.</p> <p>Mise en culture d'essences « indigènes » du Delta (écotypes locaux) et proposition d'une garantie d'origine des plants.</p>	<p>Elargir à une trame linéaire « arborée » sur l'ensemble du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relation à caler entre végétal et territoire. - Affirmer le rôle paysager des arbres dans les trames linéaires (alignements et haies) - Etablir une liste d'espèces « labellisées »

LOCALISATION	Ensemble du Delta
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	

ACTEUR(S)	PNRC, Propriétaires privés, agriculteurs. Partenaires techniques possibles : DIREN, CRPF, DDAF, ONF.	
COUT ESTIMATIF	Palette et zonage paysager : PNRC 3000 € TTC Mise en culture (base de 30 000 plants/an) : 2 € TTC/plant à affiner selon âge (plants tiges et plants forestiers pour reboisement) Suivi action : 4000 € TTC/an	
PLAN DE FINANCEMENT	Mesures PDRN Rapprochement des mesures agri-environnementales régionales volets : 0501A – 0502A00 – 0601A <i>NB : relation avec la Charte paysagère du Parc et avec le Plan « Paysage » : Insérer dans chaque bloc paysager un contenu par rapport à l'arbre et les fiches techniques associées.</i>	

2.15.	ACTION Définir les conditions d'un maintien des alignements/haies en bordure de canaux
--------------	--



Alignements et haies

REFERENCE ENJEUX	2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée
-------------------------	---

DESCRIPTION ACTION	CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<p>En relation avec les résultats de l'étude hydraulique et hydrobiologique, définition de solutions techniques alternatives permettant la préservation des arbres et ligneux : types de travaux d'entretien, type de végétalisation de berges, types d'intervention dans les linéaires boisés associés aux canaux.</p>	<p>Pour des raisons d'entretien notamment (techniques mécaniques), la végétation boisée de bords de canaux tend à diminuer. D'autre part, la non fonctionnalité de canaux d'irrigation entraîne le plus souvent à terme la mortalité de la végétation associée à la nappe d'eau douce par remontée de la salinité. Les riverains sont généralement très attachés à ces boisements.</p> <p>Actuellement une étude hydraulique et hydro-biologique des canaux est en cours : elle permettra, entre autres, de définir les continuum biologiques qu'ils représentent entre les différents milieux de Camargue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'environnement boisé des principaux canaux d'irrigation en proposant des techniques alternatives d'entretien. - Maintenir en eau de canaux

LOCALISATION	Delta
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	

ACTEUR(S)	ASA - Propriétaires privés - Partenaires techniques possibles : Agence de l'Eau - PNRC, DDAF Arles, CRPF, ONF	
COUT ESTIMATIF	A affiner en fonction du Contrat de Delta.	
PLAN DE FINANCEMENT	Contrat de Delta – Agence de l'Eau. <i>NB : En Camargue, les canaux deviennent des masses d'eau à part entière (au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCEE)).</i>	

2.16. **ACTION**
 Définir des conventions de maintien d'arbres isolés avec leurs propriétaires (conservation et conditions de remplacement à terme)



Bosquets paysagers et arbres isolés

REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	Suite de l'action 1.1.5 (définition d'arbres remarquables à l'échelle du territoire), il s'agit ici d'engager les actions de pérennisation de ces individus : garantie de pratiques alentours ne les mettant pas en péril, et interventions en entretien si besoin.		OBJECTIFS VISES
	- Maintenir et suivi du réseau d'arbres remarquables défini.		
DESCRIPTION ACTION	Convention de gestion (maintien et mise en valeur) à passer avec les propriétaires. Relation à la parcelle cadastrale sur laquelle l'arbre est situé et rappel de son environnement (type de culture, pratiques culturales, traitements... ⁹) Convention entre propriétaire privé et PNRC	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Obtenir pour chaque arbre remarquable retenu sa fiche d'identité et le suivi de son environnement sur le long terme. - Communiquer sur l'arbre

LOCALISATION	Delta	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	Propriétaires privés - Partenaires techniques possibles : PNRC, DDAF, OT, DIREN, ONF	
COUT ESTIMATIF	30€ TTC/moyen/arbre/an plafonné sur 10 ans	
PLAN DE FINANCEMENT	PNRC. CPER – Conseil Régional Réflexion suite à mesure 0615A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales. (aide CAD 6,86 € HT/arbre/an)	

2.17. **ACTION**
 Caractériser de façon précise les consignes de gestion des bosquets avec prise en compte de leurs données propres et référence à une typologie paysagère locale. Contractualiser avec les propriétaires les conditions d'un agrément "PNRL" pour les structures touristiques (définir les conditions)



Bosquets paysagers et arbres isolés

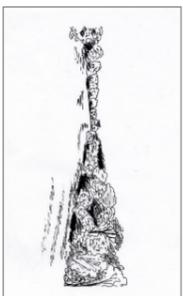
REFERENCE ENJEUX 2. Mettre en place des outils techniques et financiers de gestion pérenne et concertée

CONSTAT DIAGNOSTIC	Les bosquets paysagers peuvent constituer un des éléments majeurs du patrimoine des mas et du bâti local. Leur fonctionnalité a régi leur implantation et leur composition (protection contre le vent, protection contre le bruit, protection d'ombrage). Ils constituent aussi dans le paysage agricole camarguais une exception à l'horizontalité et constituent de véritables marqueurs du paysage. Leur inventaire et la définition d'une typologie associée constitue une suite logique à l'inventaire architectural des mas déjà conduit par le PNRC.	OBJECTIFS VISES
		- Pérenniser le patrimoine boisé des bosquets paysagers. Affirmer la plus value paysagère d'une bonne gestion des bosquets

DESCRIPTION ACTION	Référencer les bosquets constitués liés au bâti et en milieu agricole, les inventorier et proposer pour chacun des orientations de gestion à moyen terme validées par les propriétaires. Prévoir leur entretien et leur renouvellement si besoin. Passer des conventions de bonne gestion avec les propriétaires.	EVOLUTION PERSPECTIVE
		- Intégrer à la charte de l'accueil du PNRC (label) la prise en compte et la gestion des bosquets des mas.

LOCALISATION	Delta	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	Propriétaires privés - PNRC Partenaires techniques possibles : DIREN – CRPF – ONF - DDAF	
COUT ESTIMATIF	Inventaire et consignes de gestion associées (à compléter par le PNRC à partir des données existantes) – préparation des conventions de gestion - coût estimatif : 1200€ TTC Gestion : 55 € TTC/bosquet/an	
PLAN DE FINANCEMENT	CPER : DIREN 40%, Conseil Régional : 40% Réflexion suite à mesure 0616A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales. (aide CAD 45,70 € HT/bosquet de 10 ares/an)	

3.1. Définition d'une enveloppe de reconquête des formations rivulaires = sectorisation



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>La ripisylve du Rhône en Camargue ne subsiste plus qu'à l'état de fins cordons boisés persistants entre fleuve et digues souvent très proches des berges ou en faisant office.</p> <p>La présence d'ouvrages de protection (digues), a permis de surcroît l'implantation de cultures au-delà des digues.</p> <p>Les espaces situés entre fleuve et digue : les ségonaux sont aussi souvent cultivés alors qu'ils pourraient constituer le seul champ « naturel » d'expansion de la forêt rivulaire.</p> <p>Les digues, ouvrages de protection soumis à des contraintes fortes de sécurité ne doivent pas comporter d'éléments ligneux à moins de 4 m des pieds de digue. Au-delà, les boisements ne sont pas exclus.</p> <p>Actuellement, le « retour » à la forêt des ségonaux cultivés n'a pas été défini dans la synthèse régionale des actions agro-environnementales : de ce fait, ce type d'actions n'est pas défini ni éligible dans les CAD : il est important de pouvoir l'inscrire dans son actualisation.</p>	OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre les surfaces occupées par la ripisylve : redonner aux boisements rivulaires leur espace.
DESCRIPTION ACTION	<p>Etude prospective des zones d'expansion possibles.</p> <p>Identification de l'ensemble des ségonaux cultivés ou non le long du fleuve, et des terrains susceptibles d'être rendus à la ripisylve. Zonage, étude foncière et contact des propriétaires.</p>	EVOLUTION PERSPECTIVE	-

LOCALISATION	Petit et Grand Rhône	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	PNRC - VNF Partenaires techniques possibles : CRPF – ONF - DDAF	
COÛT ESTIMATIF	Zonage et Etude foncière : 30 000 € TTC	
PLAN DE FINANCEMENT	Les ripisylves constituent un enjeu paysager et hydraulique majeur en Camargue. Conseil Régional : 40%, Agence de l'eau : 60%	

3.2. Permettre des acquisitions foncières par organismes publics



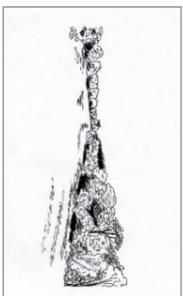
Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	<p>Redonner à la ripisylve son espace dans une logique d'intérêt général à l'échelle du Delta. Associer ouvrages de protection et parcelles boisées attenantes permettant une gestion de concert.</p>	OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise foncière des terrains de bord de Rhône.
DESCRIPTION ACTION	<p>Inventaire des parcelles boisées et à boisier attenantes à des ouvrages de protection (d'après étude définie en 3.1) et définition des zones attenantes à des ouvrages de protection ne faisant pas partie des programmes de réhabilitation.</p> <p>Mise en place d'opérations foncières.</p>	EVOLUTION PERSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre les surfaces boisées de bord de Rhône - Plus-value touristique des cheminements en bord de fleuve.

LOCALISATION	2 rives du Petit et Grand Rhône	
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION		
ACTEUR(S)	Conseil Général 13, Conseil Général 30, Propriétaires privés, VNF, SYMADREM. Partenaires techniques possibles : PNRC- CRPF - DDAF, ONF	
COÛT ESTIMATIF	Dans suivi et animation de la charte.	
PLAN DE FINANCEMENT	Utilisation possible de la TDENS pour rachat de terrains. Actions de maîtrise foncière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CERL).	

3.3.	ACTION Trouver des solutions techniques et financières à la mise en dynamique naturelle (changement vocation boisée – exonération de la taxe foncière). Reboisement lâche par placeaux
-------------	---



Ripisylve du Rhône

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	<i>Dans le cas de retour à la forêt de parcelles de bord de Rhône, la solution peut être trouvée par un retour naturel par enfichement progressif (contrôle étant fait des invasives) ou par la mise en place de plantations de première génération visant à accélérer le retour au boisement.</i>	OBJECTIFS VISES	- Aider le retour à la forêt..
DESCRIPTION ACTION	<i>Définition d'itinéraires techniques de retour à la ripisylve : fiches d'intervention sur 10 ans (précisant les seuls de surface, les essences possibles : liste d'essences méditerranéennes adaptées à la Camargue les travaux, etc.). Glossaire des solutions financières possibles selon les cas.</i>	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Accélérer le retour à la forêt - Conforter la vocation boisée des terrains

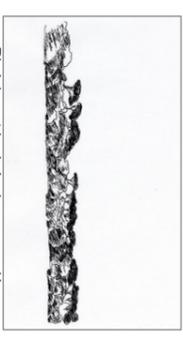
LOCALISATION	2 rives du Petit et Grand Rhône
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	Boisement des canaux maîtres.

ACTEUR(S)	Propriétaires privés – propriétaires publiques Partenaires techniques possibles : CRPF, PNRC, Tour du Valat, DDAF, ONF
------------------	--

COÛT ESTIMATIF	Elaboration de fiches techniques : 6 000€ TTC
-----------------------	---

PLAN DE FINANCEMENT	CPER Mesures CAD si intégration à la future synthèse régionale. PDRN i 2-1 et i 2-2 Procédure d'exonération de la taxe foncière pour des opérations d'investissement forestier sur 15 ans (sous garantie d'une gestion durable – PSG par exemple) Procédure d'exonération de la taxe foncière pour des opérations reconnues d'intérêt général, en zone humide et dans le périmètre d'un PNR.
----------------------------	--

3.4.	ACTION Favoriser l'extension des boisements aux zones limitrophes des massifs actuels (à partir de l'analyse des friches – acquisition et aides spécifiques)
-------------	--



Pinèdes et Junipérarès associées

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	<i>Actuellement le massif littoral est « contenu » à la fois par des contraintes physiques et par des contraintes de milieu (salinité notamment). Il s'agit d'affirmer l'importance de ces forêts littorales et d'inciter leur extension dans les milieux ouverts adjacents par des plantations notamment.</i>	OBJECTIFS VISES	- Confortation en surface des milieux boisés de pinède littorale existants.
DESCRIPTION ACTION	<i>Etude foncière et de stations forestières permettant de définir les zones « boisables ». définition d'une enveloppe « potentielle » de boisements à proximité des boisements actuels. Définition de zones à boisier sur zones littorales actuellement ouvertes. Favoriser l'acquisition de nouvelles zones à boisier.</i>	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Augmenter les surfaces boisées littorales afin d'accroître le rôle des boisements de protection sur des zones définies dans une logique de massif. - Présenter des projets « pilotes »

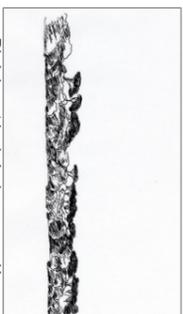
LOCALISATION	Pinèdes littorales et milieux dunaires littoraux potentiels.
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	

ACTEUR(S)	Propriétaires privés et publics. Partenaires techniques possibles : PNRC-CRPF, DDAF, Services Maritimes - ONF
------------------	---

COÛT ESTIMATIF	Etude de définition : 16 000 € TTC Aides à l'acquisition et aux projets de boisements.
-----------------------	---

PLAN DE FINANCEMENT	CPER Mesures compensatoires des ouvrages de protection à proposer (avoir des dossiers montés pouvant être financés à titre de mesures compensatoires) Aide à l'investissement forestier : jusqu'à 80% (Etat-Région-Conseil Général) Aide à la fixation des dunes côtières : jusqu'à 80%
----------------------------	--

3.5.	ACTION Favoriser des reboisements en bosquets (mis en défens) dans des zones de pâturage extensif (modes de subvention) avec des seuils de surface par îlots intégrés dans AOC MAE
-------------	---



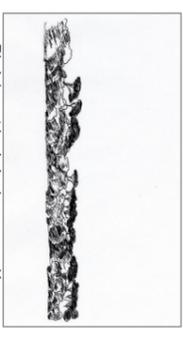
Pinèdes et junipérais associées

REFERE ENCE ENJEU X	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
--	---

CONSTAT DIAGNOSTIC <i>Apprécies par les éleveurs, les boisements utilisés actuellement comme zone de refuge pour les animaux sont « existants ».</i> <i>Il n'y a pas de projet de plantation de bosquets boisés dans les zones pâturées ouvertes pour des raisons de propriété (l'éleveur ne dispose pas du sol) ou de surfaces à pâturer.</i>	OBJECTIFS VISES <i>Permettre la plantation de bosquets boisés dans les zones pâturées..</i>
DESCRIPTION ACTION <i>Proposer aux éleveurs la possibilité d'avoir une action sur la qualité du domaine offer (lieux de refuge, d'ombrage,...) en boisant par bosquets (S<0,5ha) discontinus leurs terres pâturées.</i> <i>Proposer une palette d'essences et de techniques de plantation.</i>	EVOLUTION PERSPECTIVE <i>- Augmenter la part d'îlots boisés</i>

LOCALISATION	Zones de pâturage extensif
EXTENSION DU PERMETTRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	Propriétaires privés - éleveurs Partenaires techniques possibles : CERPAM- CRPF - PNRC, DDAF, ONF
COU T ESTIMATIF	Accompagnement technique : animation Charte et CERPAM Travaux d'implantation d'îlots boisés clôturés : en moy 3500 € TTC/ha
PLAN DE FINANCEMENT	PDRN mesures i.2.1 et i.2.2 Pas de mesures précises dans la synthèse régionale des actions agro-environnementales.

3.6.	ACTION Caler un programme d'action avec les services maritimes de gestion du littoral pour mener des actions de concert
-------------	---



Pinèdes et junipérais associées

REFERE ENCE ENJEU X	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
--	---

CONSTAT DIAGNOSTIC <i>Les Services Maritimes ont une action sur le littoral surtout sur la protection des zones habitées et dans la réalisation d'ouvrages de protection lourds.</i> <i>Les orientations de gestion du littoral sont définies dans un programme d'action : Schéma Directeur d'aménagement et de protection du littoral qui va définir pour les prochaines années les actions à mener.</i>	OBJECTIFS VISES <i>- Meilleure coordination des structures intervenantes pour faciliter l'opérationnalité.</i>
DESCRIPTION ACTION <i>Permettre une bonne intégration des objectifs de la Charte forestière dans la gestion boisée du Littoral dans le Schéma Directeur qui définira les interventions des Services Maritimes. Montage de projets en commun.</i>	EVOLUTION PERSPECTIVE <i>- Mener de concert des actions en faveur de la protection des dunes par les boisements.</i>

LOCALISATION	Pinèdes littorales et bordure littorale du Delta.
EXTENSION DU PERMETTRE D'APPLICATION	
ACTEUR(S)	Services Maritimes - Propriétaires privés - PNRC Partenaires techniques possibles : DDAF, CRPF, ONF
COU T ESTIMATIF	Montage de projets : Animation de la charte
PLAN DE FINANCEMENT	Lien à établir avec le schéma directeur d'aménagement du littoral en cours d'élaboration sous l'égide de la DIREN. Travaux d'investissement : Financement Crédits Dunes (Etat : 40 à 60% - Conseil Général: 20 à 40%)

3.7.	ACTION Sectoriser la réalisation de deux aménagements pilotes quantifiés en relation avec la gestion à moyen terme : - en alignement - en haie de bord de canal
-------------	---



Alignements et haies

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	A l'échelle du territoire camarguais, la charte forestière de territoire et ses objectifs pourraient être illustrés par la réalisation de projets pilotes portés par des propriétaires « publics » et qui serviront ensuite d'exemple et de catalyseur à la démarche.	OBJECTIFS VISES	- Réalisation rapide de projets concrets et opérationnels illustrant les actions de la Charte.
DESCRIPTION ACTION	Réalisation de projets pilotes sur les propriétés du Conseil Général 13 : - réhabilitation de la Roubine de Ballarine (remise en eau notamment et suivi de la végétation rivulaire associée) - Plantation de haies sur territoires pâturés aux Jasses d'Albaron.	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Porter à connaissance des projets, extension aux propriétaires intéressés sur l'ensemble du Delta. - Communication autour du projet

LOCALISATION	Périmètre du PNRC		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	Propriétaires publics et Propriétaires privés Partenaires techniques possibles : - PNRC, DDAF, CRPF, ONF, CERPAM, Tour du Valat		
COÛT ESTIMATIF	A définir selon les projets		
PLAN DE FINANCEMENT	Conseil Général des Bouches-du-Rhône, propriétaire.		

3.8.	ACTION Editer un programme de renouvellement. - Proposer un programme d'implantation = l'arbre : carrefour paysager et entrée des différentes unités paysagères
-------------	--



Bosquets paysagers et arbres isolés

REFERENCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
-------------------------	--

CONSTAT DIAGNOSTIC	A partir des précisions techniques définies dans les documents élaborés (plan des alignements, palette de végétaux, maintien des bosquets paysagers), engager des actions de plantation.	OBJECTIFS VISES	- Implanter l'arbre en Camargue comme objet paysager.
DESCRIPTION ACTION	Engager un programme de plantation à l'échelle du territoire et passer les conventions nécessaires avec les propriétaires. Porteur local : PNRC	EVOLUTION PERSPECTIVE	- Avoir une action véritable et mesurée sur le paysage.

LOCALISATION	Périmètre du PNRC		
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION			
ACTEUR(S)	Propriétaires privés – Propriétaires publics - PNRC Partenaires techniques possibles : DIREN - CRPF - PNRC, DDAF, ONF		
COÛT ESTIMATIF	Compter en moyenne 150 € TTC par arbre tige planté avec une enveloppe totale de 10.000€ TTC/an		
PLAN DE FINANCEMENT	CPER - PNRC		

3.9.	ACTION Etablir les relations entre eau douce et boisements. Proposer des travaux « connexes » d'équipements hydrauliques à des fins de gestion conservatoire de boisements
-------------	---

**OBJECTIF
TRANSVERSAL**

REFERE NCE ENJEUX	3. Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de forêts et de formations boisées et arborées sur des zones pilotes
----------------------------------	---

CONSTAT DIAGNOSTIC	OBJECTIFS VISES
<p><i>La présence des boisements en Camargue est grandement liée aux nappes d'eau douce présentes naturellement (bord de Rhône) et aux nappes liées aux équipements hydrauliques (canaux d'irrigation) en place.</i></p> <p><i>Une réflexion doit être menée pour établir un zonage et un plan d'action des équipements hydrauliques présentant un véritable rôle dans la préservation des boisements.</i></p> <p><i>Etude de définition et de zonage des structures hydrauliques particulièrement importantes dans la gestion des boisements.</i></p> <p><i>Définition d'un suivi de la qualité des boisements en fonction de la présence d'eau (qualité et abondance de la régénération, croissance des peuplements, état sanitaire, flore associée et suivi de modification de flore)</i></p> <p><i>Définition des travaux nécessaires, type, estimations, périodicité.</i></p> <p><i>Programme d'intervention de travaux d'entretien des structures hydrauliques assimilés à des travaux « connexes » aux boisements en milieu humide.</i></p>	<p style="text-align: center;">- <i>Définition de travaux hydrauliques à objectifs de gestion conservatoire.</i></p>
DESCRIPTION ACTION	EVOLUTION PERSPECTIVE
	<p style="text-align: center;">- <i>Intégrer la gestion de l'eau douce à la préservation des boisements</i></p>

LOCALISATION	Périmètre du PNRC
EXTENSION DU PERIMETRE D'APPLICATION	

ACTEUR(S)	Propriétaires privés – ASL – ASA - Propriétaires publics - PNRC Partenaires techniques possibles : CRPF - PNRC, DDAF, ONF
------------------	---

COUT ESTIMATIF	15.000 € TTC
---------------------------	--------------

PLAN DE FINANCEMENT	Agence de l'eau, dans le cadre du maintien et de la préservation des milieux humides.
--------------------------------	---

Préambule

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles les actions de la charte forestière de territoire dans leur volet opérationnel doivent être mises en œuvre. Il décrit les engagements du bénéficiaire ainsi que les modalités de participation financière de différents financeurs.

Le présent contrat doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Pour tous les demandeurs :

- Une copie lisible du relevé d'identité bancaire ou postal
- Un extrait original de matrice cadastrale (de l'année N ou N-1) ainsi que le plan cadastral portant localisation de la (ou des) action(s)
- Dans le cas d'un représentant légal, une attestation de pouvoir du signataire l'autorisant à présenter et à signer la demande, une copie du (des) mandat(s) ou de la (des) décision(s) administrative(s) mandatant le représentant pour intervenir sur les parcelles susmentionnées
- La délibération de l'organe compétent de la collectivité ou de l'organisme public approuvant le projet et le plan de financement, le cas échéant

- Cas particuliers (cocher la case si nécessaire) :

- Si le demandeur n'a jamais fait de demande d'aides au titre du Règlement de Développement Rural, joindre :
 - Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Une attestation notariée de propriété si l'actualisation de la matrice cadastrale n'a pas été faite au moment de la demande
 - Pour les associations :
 - Une copie de la publication au JO ou récépissé de la déclaration à la Préfecture avec la liste des membres du conseil d'administration
 - Une copie de l'arrêté approuvant la convention publié au JO ou au recueil des actes administratifs de la préfecture avec la liste des membres du conseil d'administration
 - Pour les sociétés :
 - Un extrait Kbis
- Pour toutes les personnes morales
 - Eléments comptables au 31 / 12 / N-1
 - Indication du régime TVA
- Pour les personnes morales dont les projets d'investissement sont supérieurs à 23000 euros
 - Une copie des statuts ou de la convention constitutive
 - Dernière liasse fiscale complète ou les derniers bilans et comptes de résultat approuvés par l'assemblée
 - Rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un
- Pour les agriculteurs et les personnes morales de droit public mettant des terres à disposition d'exploitants de manière indivise.
 - Le dernier relevé parcellaire MSA
 - Une copie de la dernière déclaration PAC (S2 jaune)
- Pour les structures financées par le MEDD (Associations de protection de la nature, réserves, conservatoire botanique, etc.)
 - Une attestation de non double paiement
- Autre (préciser)
 - _____
 - _____

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Informations relatives aux engagements liés au présent contrat
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les engagements souscrits durant toute la période contractuelle. • Déclarer chaque année le respect de l'intégralité de ses engagements conformément à la charte forestière. • Signaler au co-contractant (maître d'ouvrage de l'action) toute modification de la demande. • S'engager à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès des parcelles contractualisées ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités. • S'engager à commencer les premiers travaux au plus tard dans les 2 ans suivant la date de signature du présent contrat et à les terminer au plus tard dans les 4 ans suivant la date de début d'exécution et en tout état de cause avant la fin du contrat. • Se soumettre aux contrôles : les contrôles sont réalisés sur l'ensemble des parcelles de la propriété et sur la totalité des engagements (rémunérés ou non) souscrits dans le cadre du contrat .
Prise d'effet et durée du contrat
<p>Le présent contrat prend effet à la date suivante : <input type="text"/>/ <input type="text"/>/ <input type="text"/> pour une durée totale (supérieure ou égale à 5 ans) de <input type="text"/> ans sans préjudice de conditions de durée particulières liées à des engagements spécifiques (cf. engagements pris par le bénéficiaire).</p>
Modification du contrat ou de la situation
<p>Toute modification concernant le bénéficiaire du présent contrat ou les engagements pris dans le cadre des mesures souscrites doit être communiquée au maître d'ouvrage de l'action qui appréciera l'opportunité de signer un avenant au présent contrat.</p> <p>Conformément à l'article R. 214-33 du code rural « en cas de cession, en cours d'exécution du contrat, de tout ou partie du bien sur lequel porte le contrat, le contrat peut être transféré à l'acquéreur. Le transfert, emportant la poursuite des engagements souscrits est effectué par avenant au contrat.</p> <p>Si le transfert n'a pas eu lieu, le contrat est résilié de plein droit et le cédant est tenu de rembourser les aides perçues.</p> <p>Toutefois, le préfet peut dispenser le cédant de rembourser les aides perçues lorsque sont réunies les conditions prévues aux articles 30, 31 et 32 du règlement (CE) 445-2002] dans les cas de force majeure mentionnée à l'article [33] de ce même règlement ou au regard de circonstances particulière en l'espèce. »</p>
Dispositions Financières
<p>Le maître d'ouvrage de ou des actions s'engage à verser au bénéficiaire en contrepartie des engagements pris par celui-ci une aide d'un montant de _____ euros maximum, conformément au plan de financement ci-joint.</p>
Non respect des engagements, contrôles, sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'article R. 214-32 du code rural, « (...) des contrôles sur pièces sont effectués par les autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités. • Ceux-ci peuvent après en avoir avisé au préalable le bénéficiaire du contrat, vérifier sur place les engagements souscrits. • L'opposition au contrôle entraîne la suppression des aides prévues par le contrat. <p>Lorsque le bénéficiaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être, en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si la méconnaissance de ses engagements par le bénéficiaire du contrat est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue en exécution est remboursée aux financeurs.</p>

<p>Les décisions de suspension et de suppression des aides ou de résiliation du contrat sont prises après que l'intéressé a été mis en demeure de présenter ses observations. »</p>	
Litiges	
<p>En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de</p>	
<p>Le bénéficiaire du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certifie sincères et véritables les informations contenues dans tous les formulaires • S'engage à respecter les règles de non cumul des aides publiques • S'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès des parcelles contractualisées ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités • Déclare sur l'honneur ne pas avoir cédé de quelque manière que ce soit ses droits de jouissances sur les parcelles déclarées dans le présent contrat. 	
Signature, nom et qualité du bénéficiaire :	Le maître d'ouvrage de l'Action
<p>Date <input type="text"/>/ <input type="text"/>/ <input type="text"/></p>	<p>Date <input type="text"/>/ <input type="text"/>/ <input type="text"/></p>